

**COMMUNE DE LANS-EN-VERCORS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi dix-sept novembre, le conseil municipal de Lans-en-Vercors, dûment convoqué le jeudi 12 novembre, s'est réuni à vingt heures en session ordinaire dans la salle de spectacle du centre culturel et sportif "le Cairn" ; 180 rue des écoles - 38250 Lans-en-Vercors.

**Membres en exercice : 23**

**Présents : 20**

Présidence : Michaël KRAEMER

Conseillers municipaux : : -Véronique RIONDET -Guy CHARRON -Violaine VIGNON -Jean-Charles TABITA -Myriam BOULLET-GIRAUD -Marcelle DUPONT -Patrice BELLE -Philippe BERNARD -Frédéric BEYRON -Florence OLAGNE -Caroline DELAVENNE -Damien ROCHE -Céline PEYRONNET -Sophie VALLA -Marc MARECHAL -Olivier SAINT-AMAN -Daniel MOULIN -Valérie SIMORRE -François NOUGIER

**Pouvoirs** : -Gérard MOULIN à Michaël KRAEMER -Isabelle MARECHAL à Jean-Charles TABITA

**Absents** : -Matthieu DELARIVE

**Nombre de votants : 22**

Secrétaire de séance : Véronique RIONDET

**DEL1522020 : TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - MODIFICATIONS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un travail a été entrepris avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et la Communauté de Communes du Massif du Vercors (CCMV) concernant l'ajustement des horaires des prestations périscolaires du soir de la Passerelle et la correction d'un tarif. Les autres tarifs restent inchangés.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter les tarifs ci-dessous, à compter du 1er janvier 2021.

**1) Périscolaire et restauration scolaire**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, matin avant la classe et cantine,

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, soir après la classe.

Rappel : Ces tarifs restent valables tant qu'ils n'ont pas été modifiés.

La prestation périscolaire du matin (de 7h15 à 8h30) est comptée comme 1 séance.

Le tarif de la cantine est décomposé en : tarif d'une séance de pause méridienne + tarif du repas.

La prestation périscolaire du soir est composée de 2 séances :

\* séance 1 : de 16h30 à 17h45

\* séance 2 : de 17h45 à 19h

Toute séance commencée est due.

Attention : Pour les enfants non-inscrits qui se présenteront au restaurant scolaire, le coût réel du repas et de la pause méridienne sera appliqué, soit 7,50 € + 7,00 €.  
 De même pour les enfants non-inscrits qui se présenteront à une séance périscolaire le coût réel de 7,00 € la séance sera appliqué.

Quotient Familial	Tous usagers/ SEANCE	Prix du repas	Cantine (=1séance + repas)
Jusqu'à 500	0,55 €	1,03 €	1,58 €
Entre 501 et 800	1,11 €	1,41 €	2,52 €
Entre 801 et 1100	1,66 €	1,80 €	3,46 €
Entre 1101 et 1500	2,22 €	2,19 €	4,41 €
+ de 1501 ou pas de QF fourni	2,78 €	2,58 €	5,36 €

## II) Périscolaire : mercredi

### Le fonctionnement :

- Le mercredi en demi-journée à partir de 7h30 ou 13h30, avec ou sans repas.
- ou
- Le mercredi en journée avec repas obligatoire (la facturation d'une journée équivaut au prix de 2 demi-journées et d'un repas).

Sont considérées familles nombreuses : les familles ayant 3 enfants ou plus d'une même fratrie, présents sur la structure simultanément.

Le forfait ½ journée est applicable : si, et seulement si l'enfant est inscrit et présent sur tous les mercredis d'ouverture du mois. Il en est de même pour le forfait famille nombreuse.

Ces tarifs restent valables tant qu'ils n'ont pas été modifiés. Ils sont basés sur un tarif forfaitaire demi-journée, matin ou après-midi.

HABITANTS DU TERRITOIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS				
Quotient Familial	Tarif 1/2 journée sans repas	Forfait 1/2 journée mercredi si présence "tous les mercredis d'ouverture du mois" sans repas	Famille nombreuse	
			Tarif 1/2 journée sans repas	Forfait 1/2 journée mercredi si présence "tous les mercredis d'ouverture du mois" sans repas
Jusqu'à 500	2,20 €	1,98 €	1,98 €	1,78 €
Entre 501 et 800	4,44 €	4,00 €	4,00 €	3,60 €
Entre 801 et 1100	6,64 €	5,98 €	5,98 €	5,38 €
Entre 1101 et 1500	8,88 €	8,00 €	8,00 €	7,19 €
+ de 1501 ou pas de QF fourni	11,12 €	10,00 €	10,00 €	9,00 €

<b>EXTERIEURS</b>				
<b>AU TERRITOIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS</b>				
Quotient Familial	Tarif 1/2 journée sans repas	Forfait 1/2 journée mercredi si présence "tous les mercredis d'ouverture du mois" sans repas	Famille nombreuse	
			Tarif 1/2 journée sans repas	Forfait 1/2 journée mercredi si présence "tous les mercredis d'ouverture du mois" sans repas
Jusqu'à 500	2,64 €	2,38 €	2,38 €	2,14 €
Entre 501 et 800	5,33 €	4,80 €	4,80 €	4,32 €
Entre 801 et 1100	7,97 €	7,17 €	7,17 €	6,45 €
Entre 1101 et 1500	10,66 €	9,59 €	9,59 €	8,63 €
+ de 1501 ou pas de QF fourni	13,34 €	12,00 €	12,00 €	10,80 €

**Mercredi : prix du repas**

Quotient Familial	Prix du repas
Jusqu'à 500	1,03 €
Entre 501 et 800	1,41 €
Entre 801 et 1100	1,80 €
Entre 1101 et 1500	2,19 €
+ de 1501 ou pas de QF fourni	2,58 €

**III) Extrascolaire : vacances scolaires**

**Le fonctionnement :**

Les vacances scolaires fonctionnent UNIQUEMENT EN JOURNEE AVEC REPAS OBLIGATOIRE

- 2 types de forfait :

- 4 jours de présence sur une semaine
- 5 jours de présence sur une semaine

Ces tarifs restent valables tant qu'ils n'ont pas été modifiés.

Ils sont basés sur un tarif forfaitaire journée (la facturation d'une journée équivaut au prix de 2 demi-journées et d'un repas).

- Sont considérées familles nombreuses : les familles ayant 3 enfants ou plus d'une même fratrie, présents sur la structure simultanément.

<b>HABITANTS</b>						
<b>DU TERRITOIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS</b>						
Quotient Familial	Tarif Journée complète	Forfait 4 journées sur une même semaine	Forfait 5 journées sur une même semaine	Famille nombreuse		
				Tarif Journée	Forfait 4 journées sur une même semaine	Forfait 5 journées sur une même semaine
Jusqu'à 500	5,43 €	19,56 €	24,45 €	4,89 €	17,60 €	22,00 €
Entre 501 et 800	10,29 €	37,04 €	46,30 €	9,26 €	33,32 €	41,65 €
Entre 801 et 1100	15,08 €	54,28 €	67,85 €	13,57 €	48,84 €	61,05 €
Entre 1101 et 1500	19,95 €	71,87 €	89,80 €	17,96 €	64,64 €	80,80 €
+ de 1501 ou pas de QF fourni	24,82 €	89,36 €	111,70 €	22,34 €	80,44 €	100,55 €

<b>EXTERIEURS</b>						
<b>AU TERRITOIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS</b>						
Quotient Familial	Tarif Journée complète	Forfait 4 journées sur une même semaine	Forfait 5 journées sur une même semaine	Famille nombreuse		
				Tarif Journée	Forfait 4 journées sur une même semaine	Forfait 5 journées sur une même semaine
Jusqu'à 500	6,51 €	23,44 €	29,30 €	5,86 €	21,08 €	26,35 €
Entre 501 et 800	12,34 €	44,44 €	55,55 €	11,11 €	40,00 €	50,00 €
Entre 801 et 1100	18,09 €	65,12 €	81,40 €	16,28 €	58,60 €	73,25 €
Entre 1101 et 1500	23,94 €	87,80 €	109,75 €	21,95 €	79,04 €	98,80 €
+ de 1501 ou pas de QF fourni	29,78 €	107,20 €	134,00 €	26,80 €	96,48 €	120,60 €

#### **IV) Extrascolaire: Séjour court déclaré en accueil de loisirs**

Les tarifs des séjours courts sont calculés à la journée.

Ces tarifs restent valables tant qu'ils n'ont pas été modifiés. Ils sont basés sur un tarif forfaitaire journée.

Quotient Familial	Journée
Jusqu'à 500	6,73 €
Entre 501 et 800	12,76 €
Entre 801 et 1100	18,70 €
Entre 1101 et 1500	24,74 €
+ de 1501 ou pas de QF fourni	30,78 €

**V) Tarif repas facturé aux enseignants des écoles de Lans-en-Vercors ou autres adultes**

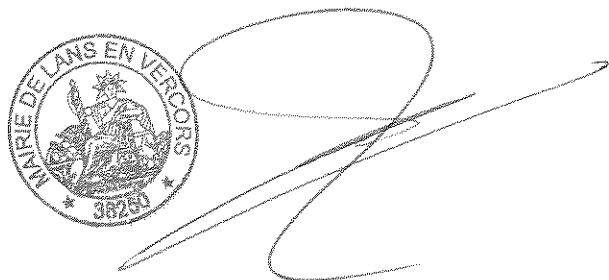
Le tarif du repas facturé à un enseignant souhaitant bénéficier du service de la cantine sera de 5,50 € TTC à compter du 1er janvier 2021.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ABROGE la délibération n°90/2019 du 11 juillet 2020 portant sur le même objet, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération,

- APPROUVE les dispositions et tarifs TTC ci-dessus à compter du 1er janvier 2021.

Le Maire  
Michaël KRAEMER

The image shows the official seal of the Municipality of Lans-en-Vercors, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE LANS EN VERCORS' and the year '38283'. To the right of the seal is a large, stylized handwritten signature in blue ink.